

# Le conseiller en environnement intérieur (CEI)



## VISITE À DOMICILE

Coût de la visite pris en charge par  
l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire  
et la Mutualité Française Centre-Val de Loire

## Qu'est-ce qu'un CEI ?

Le Conseiller en Environnement Intérieur (CEI) est un professionnel diplômé et formé pour établir un audit de l'environnement intérieur.

Ses missions :

- Se rend au domicile des personnes qui en font la demande ou sur prescription médicale,
- Réalise un audit de la qualité de l'air,
- Effectue des mesures, des prélèvements de polluants ou d'allergènes si nécessaire,
- Propose des conseils d'éviction adaptés.

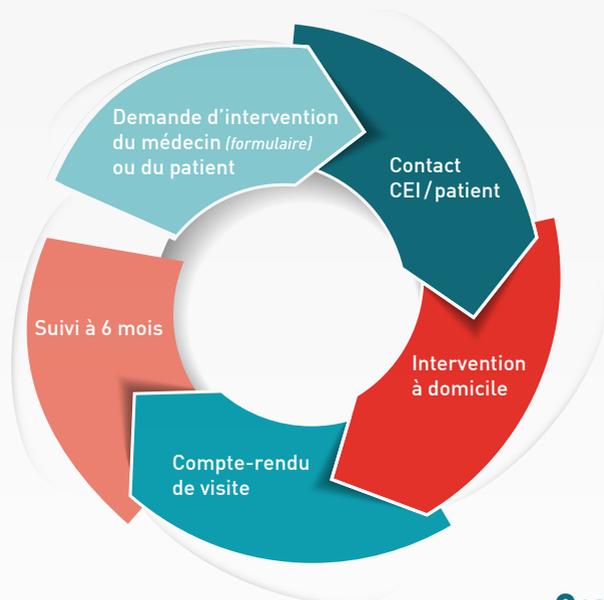
## Pour qui ?

Les personnes souffrant de pathologies respiratoires et/ou allergiques et pour lesquelles l'environnement domestique joue un rôle sur la survenue ou l'aggravation de leur pathologie.

## Comment faire intervenir un CEI ?

À la demande du médecin spécialiste via le formulaire papier ou en ligne, ou en contactant le Conseiller en Environnement Intérieur.

Un rapport est adressé au patient et au médecin spécialiste à l'issue de l'intervention au domicile, puis un suivi à 6 mois est réalisé pour connaître l'évolution de l'état de santé du patient.



## Contact

**Murielle Gendron**  
Conseillère en Environnement Intérieur à la Mutualité Française Centre-Val de Loire  
06 30 97 31 95

Plus d'informations sur :

[www.cmei-france.fr](http://www.cmei-france.fr)

[www.centrevaldeloire.mutualite.fr/qualite-air-interieur](http://www.centrevaldeloire.mutualite.fr/qualite-air-interieur)

